

## RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 14 JUIN 2012

#### Présent(e)s :

BOLLETTE Philippe (+ procuration d'Emmanuel Pinto) – Start/Mass - Liège  
BRENNENRAEDT Dominique – Thaïs - Liège  
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège  
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège  
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège  
HUMBLET Dominique (+ procuration de Cédric Libon) – Nadja - Liège  
LOTTIN Morgane – Fondation privée TADAM - Liège  
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain  
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège  
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne  
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont  
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing

#### Invité(e)s :

KAMPFL Didier – projet « Fusion Liège » - Liège

#### Excusé(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme  
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège  
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège  
LIBON Cédric – CAP FLY – Liège  
MARTIN Michel – PFPL et AIGS – Liège  
PINTO Emmanuel – ISO SL, Unités hospitalières - Liège  
POLLERS Sophie – GAP<sub>PP</sub> - Flémalle  
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège  
VAN RUSSELT Jacques – ALFA – Liège  
WATTIEZ Christine – PFPL - Liège

#### Absent(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège  
JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal  
JACQUES Christian – FLAMG – Liège  
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège  
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège  
VANDORMAEL Luc – AIGS - Vottem

Secrétariat :

Frédéric Gustin – PFPL/RELIA

- **Approbation du projet de procès-verbal du 2 février 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 2 février 2012 est approuvé. Ce document accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 2 février 2012.

- **Approbation du projet de procès-verbal du 22 mars 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 22 mars 2012 est approuvé. Ce document accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 22 mars 2012.

- **Etat des comptes du RELIA (Ch. Wattiez)**

Madame Wattiez, excusée pour cette réunion, a fait parvenir l'état des comptes du Relia à F. Gustin. Un document est distribué en séance. Voici ce document :

PFPL  
Quai des Ardennes, 24  
4020 Liège

**BUDGET 2012**

1/1

RELIA			
<b>Charges salariales du Relia</b>		<b>51.950,46</b>	
Frédéric Gustin 0,75 ETP			
Brut	45.165,00		
13ème mois	2.843,00		
pécule	2.615,00		
Assurance loi	145,00		
abonnements sociaux	170,00		
<b>Frais d'activités du Relia</b>		<b>8.744,97</b>	
Charges sur emprunt immobilier (capital et intérêts)	1.800,00		
Gaz	400,00		
Electricité	285,00		
Eau	15,00		
maintenance photocopieuse	84,54		
entretien et réparation du bâtiment	500,00		
produit entretien et nettoyage	96,00		
fournitures de bureau	1.375,00		
frais postaux	300,00		
frais de tél et fax	450,00		
calcul gestion rémunérations	276,00		
assurance incendie	157,00		
assurance RC	80,00		
Assurances véhicules missions	400,00		
frais de réunion	300,00		
frais de déplacement	500,00		
frais de formation journée étude	100,00		
Frais d'activités du Relia	1.626,43		
<b>TOTAL DES CHARGES POUR LE RELIA</b>		<b>60.695,43</b>	<b>60.695,43</b>
		Wallonie	SUBSIDE RELIA

En plus des 1626,43 € dévolus à des frais d'activités du RELIA qui sont repris dans le tableau ci-dessus, les largesses de la PFPL permettent d'augmenter cette somme de 3494,69 €. Une somme totale de 5121,12 € est donc disponible en 2012. Soulignons, néanmoins, qu'il est impératif que cette somme soit dépensée au cours de l'année 2012.

- **Propositions concernant les dépenses à réaliser absolument en 2012**

F. Gustin rappelle qu'il avait exhorté, dans ses derniers courriels, les membres du Comité de Pilotage à réfléchir à des possibilités de dépenses utiles. Certains ont-ils des idées ? Faut-il organiser une journée d'étude ? L'échange de seringues a-t-il des desiderata ? Des folders doivent-ils être proposés ? La réduction des risques a-t-elle des besoins ? ...

S. Soffritti indique que le groupe de réduction des risques en milieu festif a des besoins, notamment pour défrayer les jobistes qui interviennent durant les actions menées.

Ph. Bollette indique que l'E-bis ne manque actuellement pas de matériel. L. Maisse en profite pour signaler que le pharmacien successeur de Monsieur Pétré continue à pratiquer l'échange de seringues.

S. Soffritti évoque le devenir du projet JandCo en 2013. C. Dungalhoeff rappelle que l'argent doit être dépensé en 2012.

L. Maisse indique que « Risquer moins » a peut-être un besoin urgent d'argent comme l'été est à nos portes et que des actions doivent peut-être être menées avant notre prochaine réunion. Ph. Bollette s'étonne d'avoir lu dans un procès-verbal que le réseau Risquer moins bénéficie de l'intérêt d'un nombre à la limite trop important de jobistes et que, dans le même temps, Risquer moins n'était pas représenté à la City parade. C. Dungalhoeff indique que le nombre de jobistes est, en effet, important. Ils sont motivés, participent à la formation nécessaire, mais par manque de moyens, il n'est pas toujours possible de faire appel à eux aussi souvent qu'il serait souhaitable et nécessaire. Par ailleurs, L. Maisse souligne que la City parade a été organisée dans la précipitation et qu'il a été difficile d'être prêt en temps utile cette année pour établir les collaborations nécessaires avec Risquer moins.

Th. Lottin estime qu'il y aurait moyen de faire plus que cela avec 5000 €.

C. Dungalhoeff évoque également le projet « cafetiers ». En fait un label serait attribué aux cafés qui rencontreraient un certain nombre de critères. Pour ce projet qui est accueilli positivement par les cafetiers, il faut des moyens et un support logistique. Une demande de subsides a été déposée auprès des services de Madame Firquet qui accueille ce projet très positivement. Toutefois, il n'est pas certain qu'il soit financé par la Province à la hauteur nécessaire.

Ph. Bollette propose d'attendre début septembre pour voir où en est le financement de ce projet.

F. Gustin attire l'attention des membres du Comité de pilotage sur le fait qu'il est important de se positionner en temps utile quant à l'utilisation de cette somme, au risque de ne pas pouvoir valoriser utilement le montant en question. Il propose que les membres du Comité de Pilotage réfléchissent durant les mois de juillet et août. Les projets dont on a parlé ou des projets alternatifs peuvent être soumis pour le 31 août 2012 (inutile de faire long, une page A4 suffit largement). Sur cette base une décision devra impérativement être prise lors du prochain Comité de pilotage du RELIA, soit le 6 septembre 2012.

- **Offre d'aide et de soins sur le territoire du RELIA : avancée des travaux**

F. Gustin indique qu'il n'a pas eu le temps de finaliser le document qu'il comptait soumettre au Comité de pilotage. Il estime que cette question est importante et propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Comité de pilotage du RELIA.

- **Adhésion de nouveaux membres issus de la zone 4 au Comité de pilotage du RELIA : VOTE**

F. Gustin indique que dans le cadre de l'élargissement du RELIA à la zone 4, différentes structures ont envoyé leur candidature pour siéger au Comité de Pilotage.

A l'unanimité des membres du Comité de pilotage, il est décidé que :

1. Le Service Communal de Prévention – Huy Clos, représenté par Monsieur Frédéric Colemans (suppléante Julie Delatte) ;
2. La Maison Médicale Cap Santé de Huy, représentée par le Dr Claire Trabert (suppléante Madame Cindy Ledent) ;
3. Le cercle de médecins généralistes de Huy représenté par le Dr Anne-Charlotte Wegria (suppléante Dr Claire Trabert) ;
4. Le Centre Hospitalier Régional de Huy représenté par Monsieur Thierry Fossion (suppléant Monsieur Christophe Joie) ;
5. Le SSM de Waremme avec sa mission spécifique Génération Assuétudes représentée par Madame Christelle Counerotte (à confirmer) ;

pourront siéger au Comité de Pilotage du RELIA.

En ce qui concerne le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme, le Comité de Pilotage charge F. Gustin de se renseigner pour évaluer dans quelle mesure il exerce une des missions du décret. Si d'aventure ce plan n'exerçait pas au moins une des missions du décret, il sera proposé qu'un représentant puisse participer au Comité de Pilotage en tant qu'expert. Enfin, F. Gustin indique que les Pharmaciens de Huy proposeront peut-être leur candidature avant le prochain Comité de Pilotage.

B. Pirard évoque la situation spécifique de la Teignouse qui exerce ses activités sur la zone 4 et la zone 5. Il est possible que la Teignouse, qui siège actuellement dans le groupe public

pour ses activités en zone 5 demande son adhésion au Comité de pilotage, mais cette fois dans le groupe privé pour les actions qu'elle mène en zone 4.

- **Proposition de convention concernant l'accueil de la Zone 4 au sein du RELIA : VOTE**

Les membres du Comité de pilotage marquent leur accord à l'unanimité concernant cette convention. Il s'agira néanmoins d'ajouter la Teignouse, le cas échéant, dans les partenaires signataires.

- **Proposition de convention avec la Ville de Liège concernant l'organisation du Groupe échange de seringue mis en place à l'Observatoire Liégeois des Drogues : VOTE**

F. Gustin précise que cette convention va être complétée au niveau de la forme pour pouvoir être conclue avec la Ville de Liège. Elle sera soumise dans sa version définitive au prochain Comité de pilotage.

- **Proposition de convention avec les partenaires du consortium « Risquer moins » au sujet de leur demande d'aide en termes de coordination : VOTE**

S. Soffritti estime que cette convention fait endosser énormément de tâche à la coordination du RELIA. Elle estime que ce travail est trop conséquent.

Th. Lottin rejoint S. Soffritti et estime que le RELIA ne doit pas se concentrer exclusivement sur la réduction des risques.

F. Gustin indique que depuis le début, il n'a pas été question pour le RELIA de se substituer ou de faire des doublons concernant des initiatives, par ailleurs bien menées ailleurs. Ainsi, comme on vient de l'évoquer, dans le cadre de la réduction des risques – échange de seringues, un accord de collaboration est en voie de finalisation avec le Dispositif liégeois d'échange de seringues. De la même façon, la concertation menée dans le cadre du projet pilote de coordination de soins en assuétudes continue (même si son pronostic vital est engagé) à fonctionner en belle harmonie avec le RELIA. En ce qui concerne la réduction des risques en milieu festif, il faut souligner que la réduction des risques est explicitement une mission du décret d'une part et que d'autre part, il s'agit d'une demande de coordination exprimée par les structures impliquées. Il est difficile dans ce contexte de faire fi de cette demande légitime.

Th. Lottin estime que vu les incertitudes qui planent sur le devenir du projet pilote de coordination de soins en assuétudes de la PFPL, il serait prudent de ne pas occuper toute l'énergie de la coordination du RELIA autour d'une seule des missions du décret. Par ailleurs, il estime que le fait de coordonner un sous réseau du RELIA n'est pas compatible avec la coordination du réseau dans son ensemble. Sur le principe, cela pose problème. Le

rôle du coordinateur du RELIA serait davantage d'aider à trouver un coordinateur pour ce sous-réseau.

F. Gustin rappelle que dans le cadre du décret, au-delà de la concertation, il semble bel et bien qu'un rôle de coordination plus actif soit tout à fait possible et encouragé.

D. Humblet propose qu'on ajoute dans la convention, dans l'article 3 que la coordination du RELIA prendra en charge les tâches « en partenariat avec les services » ...

Th. Lottin estime que la convention doit être conclue pour une durée déterminée. Ensuite cela doit être réévalué. Une durée d'un an avant évaluation et éventuelle reconduction serait plus acceptable.

Moyennant ces deux modifications, la proposition de convention est acceptée à l'unanimité.

**- Projet Fusion Liège : Fonctionnement et prise en compte des assuétudes (D. Kampfl)**

F. Gustin remercie D. Kampfl, coordinateur du projet « Fusion Liège » de venir nous éclairer sur le fonctionnement et la prise en compte des assuétudes dans son projet.

D. Kampfl indique que la question sous-jacente concerne la question des groupes cibles. Dans le cadre du projet Fusion Liège, il indique qu'il n'y a pas de discrimination en fonction de la pathologie. Pour reprendre les termes du coordinateur fédéral de la réforme : les assuétudes sont par définition concernées !

Néanmoins, D. Kampfl reconnaît que le groupe cible des personnes souffrant d'assuétudes présente les mêmes difficultés de prise en charge que celles qu'il rencontre généralement. Pendant des années, les soins ont été structurés autour de groupes cibles. Dans le cas spécifiques des assuétudes, cela relevait vraisemblablement d'une nécessité.

F. Gustin indique que les projets pilotes thérapeutiques avaient permis de créer une dynamique intéressante autour des personnes présentant des assuétudes. Des collaborations entre institutions parfois inédites avaient vu le jour. Dans cette optique, est-ce qu'avec le projet Fusion Liège, on n'assiste pas à un retour en arrière.

D. Kampfl estime que la réforme des soins en santé mentale n'a pas de lien avec les projets pilotes thérapeutiques. La prolongation des PPT se traduit par la nouvelle réglementation de l'INAMI concernant les possibilités de financement de la concertation autour du patient.

Ph. Bollette rappelle que les SISD sont dorénavant impliqués dans cette réglementation. D. Kampfl estime que les choses sont sans doute activables plus difficilement. Toutefois, il s'agit d'une réglementation vis-à-vis d'un financement. Cela n'interdit pas qu'on puisse se concerter sans financement...

Th. Lottin estime par rapport au 107 que d'une certaine manière, il s'agit d'un travail en réseau. Le RELIA est également un travail en réseau. Dès lors, on ne doit pas s'inquiéter

quant à la prise en charge des personnes souffrant d'assuétudes. Toutefois, par rapport aux équipes mobiles, comment être sûr qu'elles soient ouvertes à nos publics ?

D. Humblet demande dans quelle mesure des services ambulatoires pourraient devenir des équipes mobiles.

D. Kampfl indique qu'il s'agit d'un problème de moyens. En effet, il faut rappeler que les moyens proviennent des hôpitaux via le gel d'un certain nombre de lits.

D. Humblet demande s'il n'y a pas de moyens de financement pour d'autres structures. D. Kampfl indique que non. L'argent vient du gel des lits hospitaliers.

S. Soffritti relève que les équipes mobiles vont faire une partie du travail des centres ambulatoires.

D. Kampfl indique que certains n'ont pas d'expérience avec les assuétudes.

L. Maisse indique que les équipes mobiles obéissent également à des logiques institutionnelles. En effet, certaines ont des critères d'exclusion pour les usagers de drogues.

C. Dungelhoeff indique que le Centre Alfa a invité les 4 équipes mobiles afin de pouvoir rencontrer les travailleurs et échanger avec eux.

Vu le manque de temps et l'intérêt des membres du Comité de Pilotage quant à la thématique de la réforme des soins en santé mentale et notamment pour le projet « Fusion Liège », F. Gustin propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une future réunion du Groupe de Travail Toxicomanie de la PFPL. Le GTTox étant ouvert plus largement que le Comité de pilotage, cela permettra à toutes les personnes intéressées d'être bien informées.

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 6 septembre 2012, de 10h00 à 12h00, au siège de la PFPL :**

- **Accueil des participants et notamment des nouveaux membres ;**
- **Approbation du projet de procès-verbal du 14 juin 2012 ;**
- **Propositions concernant les dépenses à réaliser absolument en 2012 (une décision devra être prise lors de cette réunion du 6 septembre 2012) ;**
- **Offre d'aide et de soins sur le territoire du RELIA : avancée des travaux ;**
- **Adhésion de nouveaux membres issus de la zone 4 au Comité de pilotage du RELIA : VOTE ;**
- **Plan d'actions revisité du RELIA pour solliciter l'extension de l'agrément du RELIA à la zone 4 : VOTE ;**
- **Mise en forme des conventions approuvées (concernant Risquer Moins et concernant la zone 4) ;**
- **Proposition de convention avec la Ville de Liège concernant l'organisation du Groupe échange de seringues mis en place à l'Observatoire Liégeois des Drogues : VOTE ;**
- **Divers**